

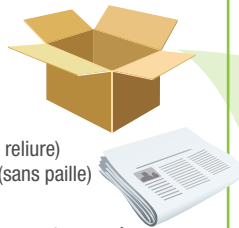
# DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

## BAC VERT

### MATIÈRES RECYCLABLES PÊLE-MÊLE DANS LE BAC

#### ✓ PAPIER ET CARTON PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Sacs de papier
- Boîtes et emballages en carton
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans paille)



#### ✓ PLASTIQUES

- Tous les contenants et couvercles portant les numéros :



- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique souples (à regrouper dans un sac transparent et bien le nouer)

#### ✓ MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes d'aluminium
- Cintres (regrouper en paquets)
- Tuyaux et chaudières

#### ✓ VERRE

- Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre, de toutes les couleurs



#### ✗ MATIÈRES REFUSÉES

- Papier ou carton souillés
- Plastiques sans numéro ou portant le numéro 6
- Jouets
- Contenants de peinture
- Bouteilles à gaz propane, aérosols et extincteurs
- Outils
- Vitres, miroirs, ampoules et pyrex
- Matières organiques
- Etc.

## BAC NOIR

#### ✗ MATIÈRES REFUSÉES

La réglementation interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matières recyclables (ex. papier et carton, contenants de plastique, verre et métal)
- Résidus domestiques dangereux (ex. peinture, piles, huiles, pesticides, bouteilles à gaz propane)
- Matériaux de construction et de démolition (bois, gypse, ...)
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Résidus verts (ex. feuilles mortes, herbes de jardin et arbres de Noël)
- Pneus et batteries d'auto
- Meubles et matelas

## BAC BRUN

### VOTRE MUNICIPALITÉ PLANIFIE L'ARRIVÉE DE VOTRE BAC BRUN (MATIÈRES ORGANIQUES!) MATIÈRES ORGANIQUES EN VRAC OU DANS DES SACS DE PAPIER SEULEMENT

#### ✓ RÉSIDUS ALIMENTAIRES comprenant les aliments frais, congelés, séchés, cuits et préparés ainsi que les restants de table

- Nourriture (cuite, crue, avariée)
- Fruits et légumes, pâtes alimentaires, pains et céréales, farines et sucre
- Produits laitiers, friandises et confiseries, café (grains, marc et filtre)
- Coquilles de crabe et homard, coquilles d'œuf, écailles de noix
- Sachets de thé et tisane, viandes, poissons et os, nourriture pour animaux

#### ✓ PAPIER ET CARTON SOUILLÉS

- Assiettes ou verres de carton souillé, carton souillé d'aliments (pizza, etc.)
- Essuie-tout, papier mouchoirs et serviettes de table souillées

#### ✓ RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes, résidus de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retailles de haie et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- Gazon, bran de scie, écorces, copeaux de bois, plantes d'intérieur

#### ✓ AUTRES MATIÈRES

- Cendres froides – après 4 semaines, tabac et papier à cigarettes
- Cheveux, poils d'animaux, litière de petits animaux (chats, lapins, hamsters)

#### ✗ MATIÈRES REFUSÉES

- Aucun sac de plastique, biodégradable ou compostable dans le bac roulant brun
- Résidus domestiques dangereux (huiles, peintures, piles, pesticides, engrais) et pneus
- Matières recyclables (papier et carton propre, contenants de verre, plastique et métal)
- Matériaux de construction, vitre, verre et métal, tapis, moquette
- Couches, produits hygiéniques (tampons sanitaires et serviettes hygiéniques) et médicaments, papier ciré, soie dentaire, cire et gomme à mâcher
- Sacs d'aspirateurs et leurs contenus, charpie de sècheuse et feuilles de sèche-linge
- Feuilles jetables de balai (type Swiffer), animaux morts
- Textiles (même les vêtements avec fibres organiques)
- Plantes exotiques envahissantes (Berce du Caucase, Renouée Japonaise, Phragmite, Salicaire pourpre), roches, cailloux et pierres, bouchons de liège

## RÈGLES À SUIVRE

Les bacs bruns, verts ou noirs contenant des MATIÈRES REFUSÉES **ne seront pas vidés** et les matières à l'extérieur des bacs **ne seront pas ramassées**.

Vos surplus de MATIÈRES RECYCLABLES **seulement** peuvent être apportés à l'écocentre.

### CONSEILS

- Le bac noir doit être considéré comme la dernière alternative.
- Le poids des matières mises dans le bac noir détermine la facture à payer pour l'enfouissement.
- Plus il est lourd, plus la facture collective augmente!

### QUAND

Mettre les bacs en bordure de rue la veille de la collecte et les retirer une fois la collecte terminée.

### COMMENT ORIENTER VOS BACS

Les bacs de récupération et de déchets doivent être placés côte à côte, **avec un espace d'au moins 60 centimètres autour de chaque bac**, et **LES POIGNÉES ET LES ROUES DEVRONT POINTER VERS LA MAISON** afin que rien ne bloque l'accès au bras électronique.

### EN HIVER

Déneiger et déglacer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles. **Les bacs enneigés ou difficiles d'accès ne seront pas vidés.**

# CALENDRIER DE COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

# 2017

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### TRUCS ET CONSEILS

La Minerve



NOTRE TERRITOIRE  
NOUS LE AVENIR

**MRC DES  
LAURENTIDES**

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU  
IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE | LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR  
LAC-TREMBLANT-NORD | **LA MINERVE** | LANTIER | MONTCALM  
MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS  
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ  
VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

819-681-3380 POSTE 5532

TRAINDEVIEDURABLE.com

# CALENDRIER DES COLLECTES 2017 - LA MINERVE

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31					29	30	31				




  

MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31					29	30	31				

MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
29	30	31					29	30	31					29	30	31					29	30	31				

## LÉGENDE

-  MATIÈRES RECYCLABLES
-  DÉCHETS
-  DÉCHETS ET MATIÈRES RECYCLABLES

## SAVIEZ-VOUS QUE...

Approximativement 502 tonnes de déchets domestiques et 187 tonnes de matières recyclables sont collectées annuellement dans votre municipalité!

## UN PROBLÈME ?

Pour un problème de collecte contactez le 819-681-3380 poste 5532  
 Pour remplacer ou commander un nouveau bac, contactez votre municipalité.

# éco CENTRE

SERVICE GRATUIT JUSQU'À 26 VISITES PAR ANNÉE  
 RÉSERVÉ AUX CITOYENS DE LA MRC DES LAURENTIDES

-  **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)\***  
 Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, bombonnes de propane, piles, cartouches d'encre, extincteurs, etc.  
*\* Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD*
-  **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION**  
 Bois, branches, arbres de Noël, métal, béton, brique, pierre, gypse, couvre-planchers (tapis, prélat, céramique, etc.), douches, bains, éviers, toilettes, etc.
-  **APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES**  
 Électroménagers avec halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs d'air et déshumidificateurs), cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sècheuses, tous les petits électroménagers et appareils électriques, téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, périphériques, cellulaires.
-  **MEUBLES**  
 Tous les meubles (divans, matelas, tables, chaises, etc.)
-  **OBJETS DIVERS**  
 BBQ, tondeuses, toiles de piscines, balançoires, etc.
-  **RÉSIDUS VERTS**  
 ACCEPTÉS UNIQUEMENT DANS LES ÉCOCENTRES DE MONT-TREMBLANT ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AINSI QU'À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) TOUTE L'ANNÉE.  
 Feuilles mortes, tiges et brindilles.
-  **MATIÈRES RECYCLABLES**  
 Papier, carton, contenants de verre, plastique et métal.
-  **PNEUS ET BATTERIES D'AUTO**  
 Tous les pneus de voitures et de camionnettes et batteries d'auto.

## CONSIGNES

Résidentiel seulement. Entrepreneurs refusés.  
 Preuve de résidence exigée.

Heures d'ouverture variables à vérifier auprès de votre municipalité ou

TRAINDEVIEDURBLE.com

# éco CENTRE

INTERDICTION AUX COMMERCE, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS

**HORAIRE (Sujet à changement)**

► **ÉCOCENTRE DE LA MINERVE**  
 75, chemin de La Minerve  
 OUVERT DE 8:30 À 14:00 :  
 21 janvier - 4 et 18 février - 4 et 18 mars -  
 7, 14, 21, et 28 octobre - 11 et 25 novembre - 9 décembre 2017  
 8 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2017 :  
 Ouvert tous les mercredis et samedis de 8:30 à 14:00  
 20 JANVIER - 3 ET 17 FÉVRIER - 3 ET 17 MARS 2018 :  
 Ouvert tous les samedis de 8:30 à 14:00

► **ÉCOCENTRE MONT-TREMBLANT**  
 60 chemin Brébeuf, Mont-Tremblant

ÉTÉ (10 AVRIL AU 16 SEPTEMBRE 2016):  
 Lundi au vendredi de 9h à 16h30  
 HIVER (3 JANVIER AU 8 AVRIL 2017 ET  
 17 SEPTEMBRE AU 30 DÉCEMBRE 2017):  
 Mardi au vendredi de 9h à 16h30  
 TOUTE L'ANNÉE: Samedi de 9h à 15h

## COLLECTE DE GROS REBUTS



### SUR DEMANDE SEULEMENT

Pour la collecte de gros rebuts, vous devez préalablement communiquer avec le Service des travaux publics au 819.681.3380 poste 5530, **entre le 9 et 13 octobre**.  
 Le ramassage s'effectuera du **16 au 27 octobre**, moyennant des **frais de 30 \$**.

## ATTENTION

**SEULS LES ITEMS SUIVANTS SONT ACCEPTÉS:**

(à mettre au chemin la veille de la collecte seulement)

-  **MEUBLES DE MAISON OU DE JARDIN**  
 Table, chaise, divan, matelas, sommier, lit, bureau, bibliothèque, desserte et étagère.
  -  **ÉLECTROMÉNAGERS SANS HALOCARBURES**  
 Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, chauffe-eau.
- Tout le reste doit être apporté à l'écocentre (voir encadré écocentre).**